

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL VINGT SIX le **mardi 19 mai** à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 13 mai 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres    En exercice : 19                      présents : 18                      votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M.-N. – CHERRUAU P. – ECK P. – PERON R – CADO LE GOFF G. – GUITTON C. (arrivée à 19H13) – ROBERT X.-. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. – ERRIAU B. – ANGOUJARD M. – LE BRONZE R. – MARICHAL C. – KENFACK A.M. – KERUZEC C. – LE CLECH M.

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à Stéphane CADO

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Mme FEIRRERA C. a été désignée secrétaire de séance.

n° 24 / mai 2026  
**Annule et remplace**  
(erreur matérielle)

### Vente de la parcelle I 554

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les consorts Guigoures, propriétaires de plusieurs parcelles situées au lieu-dit Kervaziou, ont sollicité l'acquisition de la parcelle I 554, d'une superficie de 1 326 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition serait réalisée au prix de 464,10 € correspondant à une valeur de 3 500 € par hectare.

Le conseil municipal, avec 16 voix POUR et 3 CONTRE (MARICHAL C., LE CLECH M., KERUZEC C.) :

- **Autorise la vente de la parcelle I 554** selon le montant précisé ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **Dit** que les frais de division et de bornage seront à la charge des consorts Guigoures.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
**Certifié exécutoire par transmission en Préfecture** le 17 juillet 2026  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane